ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 31 / 10 / 2026 à 02:45

Date de publication : vendredi 17 février 2023 à 02:23

Type : Rectificatif ou Additif

Localisation : 69 - Rhône

Support de parution : LyonCapitale.fr

Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sanction administrative à l'encontre d'une société de transport routier de marchandises

ENTREPRISE EDAX TRANSPORT

Par arrêté **n°2022-165** du 20 juin 2022 modifié par arrêté n°22-348 du 25 novembre 2022 et sur avis de la Commission territoriale des sanctions administratives (CTSA), le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a prononcé, à l'encontre de la société de transport routier de marchandises EDAX TRANSPORT dont le siège social est situé, 10 rue Jean JAURES, 69330 MEYZIEU, les sanctions suivantes pour des manquements à la réglementation dans les transports routier :

– Immobilisation de 9 véhicules lourds pour une durée de 3 mois ;

– Retrait provisoire de 30 copies conformes de la licence de transport communautaire pour une durée de 2 mois.

La Préfète de la Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/1b14bec0-b6d9-438c-9a92-719820e1209c

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex